

# Changer de banque

## PLUS FACILE, À CONDITION DE NE PAS ÊTRE PRESSÉ!

Malgré quelques ratés au démarrage, le nouveau dispositif légal en vigueur simplifie le processus de transfert de compte. Notre mode d'emploi détaillé.

Seulement vingt-deux jours ouvrés : voilà, sur le papier, le délai maximal assigné aux banques par la loi Macron pour mener à bien les opérations de transfert d'un compte courant. Reste que, trois mois après la mise en place de ce «mandat de mobilité», seuls les trois quarts des établissements tiendraient la promesse. «Et 25 banques ne sont toujours pas connectées au système d'échange de données», assure Étienne Jaouen, manager au cabinet Alliancy. Et si ces derniers sont surtout des petits établissements, les plus gros ne sont pas exempts de reproches. Ainsi, certains conseillers pressés de vous accueillir vous inciteront à clore au plus vite l'ancien compte, quand, comme vous le lirez ci-contre, vous n'y avez pas intérêt. Bilan : à ce jour, c'est un mois et demi d'attente que vous devrez prévoir. Sachez en outre que ce mandat ne s'applique pas à l'épargne. Si vous souhaitez rompre tout lien avec l'ancienne banque, vous devrez clore Livret A et assurance vie, et donc perdre l'antériorité fiscale du contrat. Mais aussi faire l'avance des frais de transfert de PEL, CEL et PEA. Et négocier le rachat de votre prêt immobilier, souvent assorti de conditions de domiciliation du revenu comme des échéances. **G**

GERARD CHAPON POUR CAPITAL



«Pour limiter le risque d'impayés, ne fermez pas trop vite l'ancien compte»

ÉTIENNE JAOUEN,  
manager au cabinet Alliancy

### LES CHASSE-TRAPES DU NOUVEAU MANDAT DE CHANGEMENT DE BANQUE

#### Étapes du mandat

##### OUVERTURE D'UN COMPTE DANS LA NOUVELLE BANQUE

Étape bien évidemment indispensable pour commencer les opérations de migration. Sachez toutefois que la nouvelle banque n'est tenue à aucun délai légal pour finaliser cette ouverture. Les plus rapides sont, en général, les établissements en ligne, avec une moyenne de cinq jours à prévoir.

##### ÉTABLISSEMENT DU MANDAT DE MOBILITÉ

Ce mandat, à signer en ligne ou en agence, autorisera la nouvelle banque à se tourner vers l'ancienne, pour transférer vos opérations récurrentes. Vous devrez aussi indiquer si vous souhaitez que la clôture du compte de départ soit automatiquement effectuée.

##### INVENTAIRE DES OPÉRATIONS RÉCURRENTES

Sous cinq jours, la banque de départ devra établir, puis communiquer à la nouvelle la liste des opérations récurrentes se présentant sur votre compte : prélèvements (EDF, téléphonie...), virements reçus (salaires, remboursements de Sécu...) comme émis (loyers). Seuls les paiements ayant été opérés à au moins deux reprises durant les treize derniers mois sont concernés. Cette liste devra aussi vous être communiquée par le nouvel établissement.

##### TRANSFERT DE CES OPÉRATIONS VERS LE NOUVEAU COMPTE

En principe, vous n'aurez rien à faire. C'est la nouvelle banque qui se chargera, sous cinq jours, d'informer de votre changement de domiciliation émetteurs comme récepteurs d'opérations récurrentes. Ces derniers disposeront eux-mêmes ensuite de dix jours pour en tenir compte.

##### RESTITUTION DE VOS ANCIENS MOYENS DE PAIEMENT

Au moment de fermer votre compte, la banque de départ vous demandera probablement de restituer votre carte bancaire et vos chèquiers inutilisés. Rien ne vous y oblige toutefois.

#### Détail légal (réel)

### Étape 1

Aucun (5 jours)

### Étape 2

2 jours (4 jours)

### Étape 3

5 jours (15 jours)

### Étape 4

15 jours (20 jours)

### Étape 5

Aucun (1 jour)

TOTAL

22 Jours (45 jours)

#### Les conseils de Capital

- Demandez dès l'ouverture du compte une carte bancaire et un chéquier, afin de pouvoir rapidement en faire votre compte principal.
- Faites un premier virement depuis le compte de départ. Mais laissez sur ce dernier suffisamment d'argent pour faire face aux demandes de paiement qui pourront se présenter.
- Négociez d'emblée le remboursement des frais de transfert de vos produits d'épargne (PEL, PEA, etc.).

- Pour la date de clôture du compte, prudence avec l'échéance la plus courte possible, fixée par la loi à trente jours après la signature du mandat, soit à peine huit jours après le transfert des opérations récurrentes. Privilégiez une échéance à six mois, pour éviter qu'un paiement se présente alors que le compte est déjà fermé.

#### RISQUE D'INTERDIT BANCAIRE

- En cas de compte commun, pensez à faire signer le mandat à votre conjoint. Sinon, l'ancienne banque considérera ce mandat comme caduc.

#### RETOUR À LA CASE DÉPART

- Prenez bien le temps de vérifier la liste des opérations récurrentes communiquée par la nouvelle banque, pour repérer d'éventuels oublis.
- Notamment, si vous n'avez pas été malade ces derniers mois, ni la Sécu ni la mutuelle ne figureront sur le listing. Ces organismes ne seront donc pas informés de votre nouvelle domiciliation. Ajoutez-les sur la liste.
- Vous n'y pouvez rien, mais certaines banques traînent des pieds, histoire d'outrepasser le délai de cinq jours laissé pour la communication de la liste. Suffisant pour que le mandat devienne caduc.

#### RETOUR À LA CASE DÉPART

- Vérifiez que les particuliers susceptibles de vous faire un virement régulier, comme un locataire par exemple, ont bien pris en compte le changement de vos coordonnées bancaires.
- Rien n'oblige les entreprises étrangères à respecter la loi Macron, et donc à tenir compte de la nouvelle domiciliation. Vérifiez qu'elles s'exécutent. Sinon, un prélèvement pourrait se présenter sur l'ancien compte.

#### RISQUE D'INTERDIT BANCAIRE

- Les abonnements souscrits via carte bancaire, tels ceux à Deezer ou à Spotify, ne figurent pas au rang des opérations récurrentes. Soyez conscient qu'ils s'interrompent dès que l'ancienne carte aura été résiliée.
- Laissez vos coordonnées mail ou téléphonique à votre ancien banquier : la loi l'oblige, pendant les treize mois suivant la clôture du compte, à vous prévenir si jamais un chèque devait se présenter à l'encaissement. Le tout gratuitement pour vous.
- Vérifiez tout de même attentivement les talons de vos chèquiers et repérez les chèques de moins d'un an non encaissés. Si l'un d'eux devait se présenter, et même en cas d'avertissement de la part de votre ancien banquier, il pourrait générer un incident.

#### RISQUE D'INTERDIT BANCAIRE